

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2005/2603(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la dépendance vis-à-vis du pétrole		
Sujet		
3.60 Politique de l'énergie		
3.60.02 Industrie pétrolière, carburants		
4.60 Protection des consommateurs, généralités		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
28/09/2005	Débat en plénière		
29/09/2005	Résultat du vote au parlement		
29/09/2005	Décision du Parlement	T6-0361/2005	Résumé
29/09/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2005/2603(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0481/2005	28/09/2005	EP	
Proposition de résolution		B6-0482/2005	28/09/2005	EP	
Proposition de résolution		B6-0491/2005	28/09/2005	EP	
Proposition de résolution		B6-0499/2005	28/09/2005	EP	
Proposition de résolution		B6-0506/2005	28/09/2005	EP	
Proposition de résolution		B6-0509/2005	28/09/2005	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B6-0481/2005	28/09/2005		

Résolution sur la dépendance vis-à-vis du pétrole

Dans une résolution adoptée par le Parlement européen, ce dernier juge très préoccupante la dépendance de l'Europe vis-à-vis du pétrole et des importations de pétrole. Il demande donc que l'on diversifie rapidement les sources d'approvisionnement énergétique et surtout que l'on se rabatte sur des sources d'énergie alternatives.

Face à la hausse constante du prix du pétrole, le Parlement réclame des mesures d'urgence de la Commission notamment dans le secteur des transports qui représente 70% de la consommation de pétrole dans l'Union et que l'on axe la politique énergétique résolument vers les énergies renouvelables, telles que le bio-carburant ou les piles à hydrogène.

Pour conclure, le Parlement demande à la Commission :

- la présentation d'un Plan d'action européen pour l'efficacité énergétique faisant suite au Livre vert (COM(2005)0265) ;
- l'accroissement de la pression en vue d'une mise en oeuvre complète et rapide la directive sur la performance énergétique ;
- une plus grande prévisibilité des marchés pétroliers par une meilleure collecte des informations ;
- l'engagement pris par les États membres de se tourner plus résolument sur les énergies renouvelables ;
- la présentation de propositions visant à ce que les fabricants de voitures conçoivent des véhicules plus propres ;
- le recours accru à une énergie à base de charbon respectueuse de l'environnement.